

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 8 août 2016, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2016-08-258

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 juillet 2016 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 juillet 2016 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 juillet 2016 ;
8. Avis de motion ;
 - 8.1. Règlement no 286-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 257-2014 ;
 - 8.2. Règlement no 284-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 ;
9. Adoption de règlements ;
 - 9.1. Règlement no 281-2016 de concordance relatif à l'agrandissement du parc industriel et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016) ;
 - 9.2. Règlement no 285-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 07-94 ;
 - 9.3. Projet de règlement no 286-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 257-2014 ;

- 9.4. Projet de règlement no 284-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 ;
- 10. Dépôt de soumissions ;
 - 10.1. Asphalte mécanisé - rang de la Grande-Ligne ;
- 11. Inspection municipale ;
 - 11.1. Travaux à autoriser ;
 - 11.2. Fauchage des terrains vacants ;
- 12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
- 13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demande du directeur ;
- 14. Comité consultatif d'urbanisme ;
- 15. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 15.1. Excavation M. Toulouse inc. ;
 - 15.1.1. Avenants de modifications au contrat ;
 - 15.1.2. Recommandation de paiement no 2 ;
 - 15.2. Autres travaux ;
- 16. Traitement des eaux usées ;
 - 16.1. Vidange et disposition des boues à la station d'épuration - étang 3 - coûts additionnels ;
- 17. Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération ;
 - 17.1. Étude de faisabilité - mise à jour ;
 - 17.2. Dépôt du projet ;
- 18. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
 - 18.1. Motion de félicitations ;
- 19. Divers ;
- 20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-08-259 3.1. Séance ordinaire du 4 juillet 2016

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2016-08-260 3.2. Séance extraordinaire du 16 juillet 2016

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne questionne relativement au calendrier de la vidange des fosses septiques. Monsieur le maire donne les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2016-08-261

Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers - entente de location de terrain

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers, situé au 124, rue Saint-Joseph à Saint-Isidore, est propriétaire du lot 4 713 048 au cadastre du Québec, d'une superficie de trois mille six cent cinquante-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (3 655,4 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE des Petits Pommiers a comme projet l'amélioration des aires de jeux extérieurs afin de répondre aux besoins de la clientèle ;

CONSIDÉRANT QUE pour concrétiser ledit projet, le CPE doit utiliser une bande de terrain sur le lot 4 713 052, d'une superficie approximative de trois mille pieds carrés (3 000 p.c.), propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE s'engage à effectuer les travaux de drainage nécessaires ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LE CONSEILLER MARTIN BOISVERT S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à louer au Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers une partie du lot 4 713 052, d'une superficie approximative de trois mille pieds carrés (3 000 p.c.), au coût symbolique d'un dollar (1,00 \$) par année, et ce, selon l'entente à établir entre les parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-08-262

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - programme Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local - demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-08-263

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - dépôt de projet

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis sur pied le programme «*Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec*» visant à offrir aux municipalités un soutien financier dans la réalisation de projets contribuant, entre autres, à l'essor culturel, de loisir, sportif, touristique ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux majeurs à l'aréna, soit le remplacement de certains équipements désuets entre autres le système de réfrigération au fréon, la ventilation, l'éclairage, la rénovation et l'ajout de salles de toilettes avec équipements pour personnes à mobilité réduite, les bandes de patinoire ainsi que le hall d'entrée ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra la remise en état des infrastructures publiques, soit les installations récréatives et sportives pour le sport amateur ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du Programme «*Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec*» - volet 2 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au programme «*Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec*» - volet 2 - infrastructures collectives relativement à des travaux majeurs à l'aréna.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-08-264

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - nouveau programme «Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées» dépôt de projet

ATTENDU QUE suite à une entente Canada-Québec signée le 5 juillet 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis sur pied le programme «*Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*» visant à accélérer les investissements municipaux à court terme tout en appuyant la mise en place ou la remise en état de l'infrastructure liée à l'eau potable, aux eaux usées et à l'eau de pluie, ainsi que la planification et la conception des futures installations et mises à niveau des réseaux existants ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire, travaux subventionnés qui ont débuté le 30 mai 2016 dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), sans aucune subvention pour le système de protection contre les incendies ;

ATTENDU QUE le projet comprend le service d'aqueduc et d'égout à des résidences principales et de protection contre les incendies ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du FEPTU et que les travaux reliés à la protection contre les incendies sont admissibles audit programme, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au programme «*Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées*» relativement à des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire pour obtenir une subvention pour la portion des travaux reliés à la protection contre les incendies.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-08-265 Union des municipalités du Québec - webinaire

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la technicienne en administration à participer à un webinaire organisé par l'Union des municipalités du Québec portant sur les nouvelles normes et pratiques en matière de récupération de la TPS-TVQ, qui se tiendra le 4 octobre 2016, au coût de cent trente-deux dollars et vingt-deux cents (132,22 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2016-08-266 Société d'habitation du Québec - budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte du budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore concernant l'ajout d'un montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) relativement à l'installation et le raccordement au système d'aqueduc.

Adoptée

Société d'habitation du Québec - états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2016-08-267

QUE le conseil prenne acte des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, dont un montant de deux mille deux cent soixante-quinze dollars (2 275,00\$) a été versé à la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-08-268

Le Cercle de Fermières de Saint-Isidore - appui au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Saint-Isidore est un organisme fortement impliqué dans l'organisation d'activités auxquelles participent activement les aînés du territoire, dont les fermières ;

ATTENDU QUE ledit organisme est en démarche pour l'obtention d'une subvention visant à aménager le local de tissage de manière adéquate ce qui améliorera grandement la qualité de vie des aînés utilisateurs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Cercle de Fermières de Saint-Isidore dans leur demande d'aide financière auprès du « Programme nouveaux horizons pour les aînés ».

Adoptée

2016-08-269

Association des directeurs municipaux du Québec - colloque 2016

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra à Saint-Joseph les 14 et 15 septembre 2016, au coût de cent cinq dollars (105,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2016-08-270

Fédération québécoise des municipalités - formation

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) représentant à participer à une formation portant sur les enjeux légaux et environnementaux des installations septiques, qui se tiendra à Saint-Agapit le 27 octobre 2016, au coût de deux cent quarante-et-un dollars et quarante-cinq cents (241,45 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- laisser toute latitude aux membres de participer à leur frais aux tournois de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce et de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce ;
- prendre note de la participation de représentants au rendez-vous collectif sous le thème «La réalité financière des aînés d'aujourd'hui : les enjeux» qui se tiendra le 22 septembre 2016 à Sainte-Marie et au Déjeuner 100 préjugés organisé par le Groupe de Réflexion et d'action sur la Lutte à la Pauvreté de La Nouvelle-Beauce le 27 octobre 2016 à Lévis, et ce, sans frais.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- forum de la Fondation des lacs et rivières du Canada le 27 octobre 2016 à Drummondville ;
- adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière ;
- randonnée Vélo Beauce le 20 août 2016 ;
- offre de services afin de réaliser une étude pour se conformer aux nouvelles normes en vigueur concernant les passages à niveau.

6. COMPTES À PAYER

2016-08-271 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2211 à 2227 inclusivement, les chèques nos 12333 à 12403 inclusivement (le chèque no 12339 étant annulé) et les salaires, totalisant deux millions quatre-vingt-huit mille six cent quinze dollars et quarante-trois cents (2 088 615,43 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 JUILLET 2016

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 juillet 2016.

8. AVIS DE MOTION

8.1. Règlement no 286-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 257-2014

Le conseiller Martin Boisvert, dépose et présente un avis de motion, pour adoption à une séance subséquente, le projet de règlement no 286-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 257-2014.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Martin Boisvert,
Conseiller

8.2. Règlement no 284-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012

Le conseiller Daniel Blais, dépose et présente un avis de motion, pour adoption à une séance subséquente, le projet de règlement no 284-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2016-08-272

9.1. Règlement no 281-2016 de concordance relatif à l'agrandissement du parc industriel et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016)

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à la réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations ;

ATTENDU QU'un règlement de zonage portant le numéro 160-2007 est en vigueur ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore souhaite procéder à l'agrandissement de son parc industriel, localisé dans le secteur déstructuré de la rivière Chaudière ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance régulière du 17 décembre 2013 le projet de règlement n° 331-12-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'agrandissement du parc industriel de Saint-Isidore et l'implantation d'un pont multifonctionnel sur la rivière Chaudière à Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE le règlement n° 331-12-2013 est entré en vigueur le 17 avril 2014 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité de Saint-Isidore doit adopter un règlement de concordance ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Diane Rhéaume, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 2 mai 2016 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 281-2016 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 281-2016 de concordance relatif à l'agrandissement du parc industriel et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016).

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : PLAN DE ZONAGE, SECTEUR RANG DE LA RIVIÈRE

Le plan de zonage, secteur rang de la Rivière, considéré comme étant la carte PZ-3 du règlement de zonage numéro 160-2007, est modifié tel qu'apparaissant à l'annexe 1 du présent règlement, afin de créer la zone I-5 à même une partie des zones AR-2 et M-8.

ARTICLE 4 : GRILLE DES USAGES PERMIS ET DES NORMES

La grille des usages permis et des normes, considérée comme étant l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 160-2007, est modifiée telle qu'apparaissant à l'annexe 2 du présent règlement, afin d'ajouter la zone I-5 ainsi que ses usages permis et conditions d'implantation.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée ce 8 août 2016.

Réal Turgeon
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

2016-08-273

9.2. Règlement no 285-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 07-94

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le règlement no 07-94 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'aider le conseil municipal à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et de rendre des décisions sur les demandes de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 07-94 présentement en vigueur afin d'ajouter des clauses relatives à la confidentialité et au conflit d'intérêts pour les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Martin Boisvert, conseiller, lors d'une séance du conseil tenue le 4 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 285-2016 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 285-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 07-94».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: CONFIDENTIALITÉ

Les documents que le comité produit ou utilise, dans le cadre de son travail (mandat), sont susceptibles d'être des documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Par conséquent, dans son travail, le comité, chacun de ses membres et le secrétaire sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements ainsi portés à leur connaissance et faire preuve de prudence à l'égard du respect de la vie privée.

ARTICLE 4 : CONFLIT D'INTÉRÊTS

Est notamment en conflit d'intérêts :

- a) Tout membre faisant une requête personnelle et à l'égard de laquelle le comité doit faire une analyse et présenter une recommandation au conseil;
- b) Tout membre qui doit se prononcer sur une requête ou un dossier d'une personne avec laquelle il possède des liens de parenté;
- c) Tout membre lié directement ou indirectement à une requête ou un dossier que doit analyser le comité;
- d) Tout membre qui doit se prononcer sur une requête adressée au comité provenant de sa compagnie, de son employeur, d'une compagnie dont il est actionnaire ou d'un organisme sur lequel il est administrateur.

En cas de conflit d'intérêts, le membre doit se retirer lors de l'étude du dossier par le comité et/ou lorsque le comité se prononce sur la recommandation qu'il doit adresser au conseil.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 8 août 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

9.3. Projet de règlement no 286-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 257-2014

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2016-08-274

QUE le projet de règlement no 286-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 257-2014 soit adopté.

Adoptée

2016-08-275

9.4. Projet de règlement no 284-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 284-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 soit adopté.

Adoptée

10. DEPÔT DE SOUMISSIONS

2016-08-276

10.1. Asphalte mécanisé - rang de la Grande-Ligne

ATTENDU QUE par la résolution 2016-07-240, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de rapiéçage mécanisé dans le rang de la Grande-Ligne ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT/T.M.</u> (excluant les taxes)	<u>NB/T.M.</u>
Construction BML, division de Sintra inc.	80,80 \$	2 691,06
Construction & Pavage Portneuf inc.	99,28 \$	2 190,15
Excavation Gilles Audet inc.	87,10 \$	2 496,42
Les Entreprises Lévisiennes inc.	76,45 \$	2 844,19
Nasco inc.	107,85 \$	2 016,12
P.E. Pageau inc.	80,40 \$	2 704,00

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé dans le rang de la Grande-Ligne à Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00 \$), incluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports et à la réalisation du projet.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 55 000,00 \$ payé à même le fonds local ;
- 95 000,00 \$ emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2017 ;
- 100 000,00 \$ payé à même les activités d'investissement (excédent accumulé affecté).

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

2016-08-277

11.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
Pulvérisation et rechargement	
Route Coulombe (entre le 189 et le rang St-Pierre) <i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux et spécialisés</i>	34 687,96 \$
Centre municipal	
Réparation de la terrasse extérieure <i>Fournisseur : Construction Géralda inc.</i>	9 404,95 \$
Signalisation	
Achat de poteaux <i>Fournisseur : Signalisation de Lévis</i>	761,71 \$
Nettoyage de fossé	
Rang de la Rivière (à la hauteur du 2020) <i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	2 161,53 \$

Adoptée

11.2. Fauchage des terrains vacants

Le conseil prend acte du rapport concernant le dossier de fauchage des terres et terrains vacants et ce dernier est suivi de près par le directeur des travaux publics.

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2016.

12.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de juillet 2016.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

13.1. Demande du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

2016-08-278

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Matériel

Calibration détecteur 4 gaz Altair MSA <i>Fournisseur : Aréo-Feu inc.</i>	952,69 \$
Casier à courrier <i>Fournisseur : Buro Plus</i>	175,26 \$
Protection pour cartes murales <i>Fournisseur : Matériaux St-Isidore inc.</i>	80,00 \$
Plaque d'identification et étui, plaquettes et passeports <i>Fournisseur : Médimage</i>	477,36 \$

Adoptée

14. Comité consultatif d'urbanisme

Le conseil apportera certaines modifications à la réglementation concernant les abris temporaires.

15. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

15.1. Excavation M. Toulouse inc.

2016-08-279

15.1.1. Avenants de modifications au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant le projet d'eau potable et d'eaux usées par Excavation M. Toulouse inc., les prix incluent les taxes. :

- OC2 Prolongement d'entrées 39 378,94 \$
- OC4 - directives 209 à 217, 222, 223, 229 à 231, 236, 237, 243 à 247, 249, 251, 254, 264 Ajout d'entrées de services 84 750,25 \$
- OC5 - directives 218 à 221, 224 à 228, 233 Ajout d'entrées de services 36 222,87 \$

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-08-280 **15.1.2. Recommandation de paiement no 2**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 2 concernant les travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et pistes cyclable au montant de deux millions cinq cent sept mille sept cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-six cents (2 507 774,86 \$), incluant les taxes, à Excavation M. Toulouse inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-08-281 **17.7. Autres travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants :

	<u>COÛT</u> (taxes incluses)
Changer les cadres et les rehausses pour puisards de rues et regards sanitaires et pluviaux <i>Fournisseur : Emco Corporation inc.</i>	1 721,90 \$
Inspection avec caméra (134 route du Vieux-Moulin) <i>Fournisseur : Les Entreprises Claude Boutin inc.</i>	1 184,24 \$
Déplacement réseau téléphonique (rue du Parc) <i>Fournisseur : Société Telus Communications</i>	4 856,46 \$

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

16. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2016-08-282 **16.1. Vidange et disposition des boues à la station d'épuration - étang 3 - coûts additionnels**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-04-124, la municipalité de Saint-Isidore mandatait Centrix Environnement inc. à procéder à la vidange et la disposition des boues à la station d'épuration - étang 3 au coût estimé de trente mille dollars (30 000,00 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la siccité des boues étant beaucoup plus élevée que celle estimée, la facture s'élève à quarante et un mille quatre cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (41 417,79 \$), taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le paiement au montant de

quarante et un mille quatre cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (41 417,79 \$), taxes incluses, à Centrix Environnement inc. pour les travaux de vidange et de disposition des boues à la station d'épuration - étang 3, payable à même le budget de fonctionnement 2016.

Adoptée

17. PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION

2016-08-283 17.1. Étude de faisabilité - mise à jour

ATTENDU QUE par la résolution 2012-07-210, la municipalité de Saint-Isidore mandatait une firme d'ingénierie afin de préparer une étude de faisabilité concernant le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé WSP Canada inc. une proposition de services professionnels pour réaliser une mise à jour de ladite étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de WSP Canada inc. au montant de onze mille neuf cent cinquante-sept dollars et quarante cents (11 957,40 \$), incluant les taxes, afin de procéder à la mise à jour de l'étude de septembre 2012 dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling et ce, telle la proposition soumise le 25 juillet 2016.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 5 000,00 \$ payé à même les activités d'investissement (excédent accumulé affecté);
- 6 957,40 \$ payé à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2016-08-284 18.1. Dépôt du projet

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation du projet «*Remplacement du système de réfrigération de l'aréna*» au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Isidore à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE le conseil désigne madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

18. EXPOSITION AGRICOLE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE

2016-08-285

18.1. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière - motion de félicitations

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité et tous les bénévoles qui ont collaboré activement à la 34^e édition de l'Expo St-Isidore / Bassin de la Chaudière, laquelle avec sa programmation diversifiée, l'excellente organisation du service de navette, nouveauté de cette année, le tout combiné avec la belle température, ont fait de cet événement une grande réussite.

Adoptée

19. DIVERS

Aucun sujet.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2016-08-286

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 6 septembre 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
